

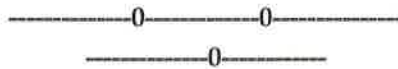
BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès des
Nations Unies*



Unité - Progrès - Justice

**SOIXANTE-QUINZIÈME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**



SIXIÈME COMMISSION

**L'ÉTAT DE DROIT AUX NIVEAUX NATIONAL
ET INTERNATIONAL**

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par :

Son Excellence Monsieur Eric Y. TIARE,

Ambassadeur

Représentant Permanent

New York, le 20 octobre 2020

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

La délégation du Burkina Faso voudrait vous présenter, ainsi qu'aux membres du Bureau ses vives félicitations pour l'efficacité avec laquelle vous dirigez nos travaux. Elle voudrait également étendre ses félicitations au Secrétaire général des Nations Unies pour son rapport A/75/284 intitulé « Renforcement et coordination de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit ». Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées par l'Afrique du Sud au nom du Groupe africain et par l'Iran au nom du Mouvement des Non Alignés.

**Monsieur le Président,
Distingués Délégués,**

La réalisation de l'état de droit aussi bien au niveau national qu'international est une condition préalable que nous devons satisfaire pour parvenir à un développement et une paix durable. A ce titre, le Burkina Faso salue les différents appuis apportés par les Nations Unies à divers pays à travers le monde et particulièrement en Afrique pour le renforcement des institutions judiciaires, administratives et politiques, la sécurité, l'accès à la justice, la promotion de la bonne gouvernance et la protection de l'environnement.

Le Burkina Faso, pays de pluralisme politique et de libéralisme économique, offre des garanties institutionnelle et normative concernant les libertés publiques et l'expression démocratique. Il s'attache particulièrement à renforcer la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, l'exercice des droits et libertés, la protection et la promotion des droits fondamentaux et la lutte contre les inégalités.

En dépit des nombreux défis, notamment ceux liés à la sécurité, à la lutte contre le terrorisme et à la COVID-19, et afin de consolider les bases de la démocratie et de l'état de droit, le Gouvernement a mobilisé l'ensemble des acteurs politiques pour l'organisation réussie des élections couplées, présidentielle et législatives, prévues pour se tenir le 22 novembre 2020. A cet effet, un cadre permanent de concertation des acteurs politiques a été mis en

place et devra permettre de trouver des solutions diligentes aux difficultés qui pourraient naître du processus électoral. D'ores et déjà, l'audit international (auditeurs de l'Union Européenne et de l'Union Africaine) du fichier électoral a été ouvert le 12 octobre et les résultats seront remis le 21 octobre à la Commission Electorale Nationale Indépendante.

Pour sa part, la Convention de la Société civile pour l'Organisation domestique des Elections (CODEL) à travers les OSC, apportera sa contribution pour des élections acceptées, transparentes et libres, grâce à sa veille électorale.

Afin de renforcer son cadre juridique de protection et de promotion des droits individuels et collectifs, mon pays a procédé à la constitutionnalisation de certains droits économiques, sociaux et culturels tels que les droits à l'alimentation et au logement décent. Il a par ailleurs harmonisé la majorité civile et matrimoniale à dix-huit (18) ans pour la femme et l'homme et aboli la peine de mort.

Sur le plan institutionnel, il a procédé à la création du Haut-conseil pour la réconciliation et l'unité nationale, de l'Observatoire national des faits religieux, de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires et du Haut-conseil pour le dialogue social. Dans ce même élan, le Conseil supérieur de la magistrature, l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption et la Commission nationale des droits humains ont vu leurs mandats renforcés.

**Monsieur le Président,
Distingués Délégués,**

Depuis 2015, mon pays fait face à une crise sécuritaire sans précédent qui a conduit à des déplacements massifs de populations. Cette situation qui a mis souvent à rude épreuve la cohésion sociale ne saurait entamer l'engagement du Gouvernement à poursuivre l'édification de l'état de droit. Elle a renforcé au contraire sa conviction sur la nécessité d'adapter sa législation au nouveau contexte, afin de répondre efficacement aux exigences qui s'imposent. C'est dans cette perspective qu'il a adopté la Loi créant un pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme qui prévoit des techniques spéciales d'enquête en

vue de permettre aux officiers de police judiciaire d'agir efficacement dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans le strict respect des droits humains.

**Monsieur le Président,
Distingués Délégués,**

Le respect de l'état de droit étant intimement lié à la possibilité donnée à toute personne d'accéder à la justice pour que sa cause y soit entendue, le Gouvernement a augmenté la dotation budgétaire du fonds d'assistance judiciaire, afin de lui permettre de répondre efficacement aux besoins d'accès à la justice des populations vulnérables.

Le Gouvernement poursuit également la formation et la sensibilisation des forces de défense et de sécurité en matière de respect des droits humains et des règles du droit international humanitaire. Des actions de sensibilisation sont également entreprises à l'endroit des populations et particulièrement les jeunes sur le civisme et la citoyenneté.

Sur le plan international, le Burkina Faso s'est inscrit résolument dans la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux auxquels il a souscrit et dans la coopération avec les mécanismes de promotion et de protection des droits humains.

Monsieur le Président,

Pour finir, ma délégation reste convaincue que la réalisation de l'état de droit est fondamentale pour parvenir à l'amélioration de l'accès aux services publics, à la lutte contre la corruption et au renforcement de la cohésion sociale. C'est pourquoi il est important que l'ONU ainsi que les institutions spécialisées poursuivent leur appui aux Etats et plus particulièrement aux pays en voie de développement afin de les accompagner dans la construction de l'état de droit. Mon pays reste ouvert à toute initiative pouvant concourir à la consolidation de l'état de droit, gage d'une paix et d'un développement durable.

Je vous remercie.